

# CERTIFIER POUR GAGNER EN CRÉDIBILITÉ, SE COMPARER, ÉTAYER SON DISCOURS...

EN 2021, LE PÔLE DIFFUSION DE L'ACPM A PROCÉDÉ À :

**650**  
CONTRÔLES  
DE LA PRESSE



**50**  
«SECONDS  
CONTRÔLES»

d'éditeurs, réalisés à l'automne sur l'année écoulée sur les quotidiens nationaux et les gros hebdos.

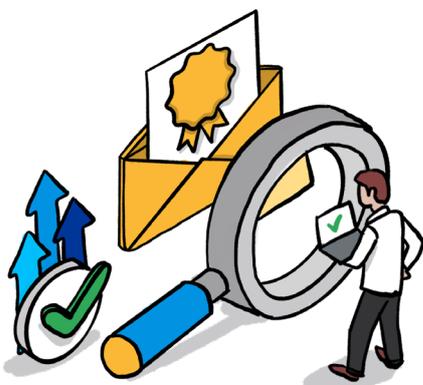
**23**  
PRESTATAIRES

de diffusion papier et numérique (dont les kiosques numériques), contrôlés deux fois par an.

**280**  
PROCÈS-VERBAUX

de Presse gratuite (20 Minutes, CNews, Stylist) ont été édités, en s'appuyant sur les quelque 500 contrôles terrain mensuels du prestataire Feedback.

PARMI  
LES NOUVEAUX  
CONTRÔLÉS  
DE 2021 :



*Silence ça pousse* (Burda Bleu), *Bien-Être & Santé Animal*, la déclinaison chats et chiens du magazine gratuit distribué en pharmacie (*1Health media*), les quinzomadaires *Télé 15 Jours* et *Télé Programmes* du groupe Truskolaski, deux gratuits sur le CBD et les e-cigarettes lancés par Ora-com... *Epsilon* (Unique Héritage Média) a adhéré au 1er janvier 2022. Les pertes de titres sont restées stables (de l'ordre de 4 à 5 %) et plutôt concentrées sur les gratuits, notamment CNews qui a cessé sa parution papier, mais aussi des titres liés au milieu culturel ou aux voyages d'affaires.

Au-delà de la Diffusion France Payée (DFP), différents indicateurs certifiés par l'ACPM peuvent intéresser l'écosystème de partenaires des éditeurs : le tirage, souvent consulté par les papetiers et les imprimeurs, le portage, un marché en pleine évolution, les différents modes de diffusion avec les abonnements, la vente au numéro, les versions numériques et les ventes par tiers.

Sur le site de l'ACPM, chaque titre affiche une déclaration sur l'honneur (DSH) ou un procès-verbal (PV) de contrôle, avec 5 ans d'historique.

EST-CE ACCESSIBLE  
AUX PETITS TITRES ?

Le prix d'un contrôle est lié au niveau de diffusion du titre : **500 euros de frais de contrôle par an** pour un mensuel gratuit à moins de 10 000 exemplaires et **1 800 euros par an** pour un mensuel payant à moins de 30 000 exemplaires par exemple.

CE QUE LES AGENCES MÉDIAS  
EN DISENT...

« Un titre avec une faible diffusion certifiée sera toujours plus considéré qu'un titre avec une diffusion non certifiée »

« C'est un atout d'être certifié face aux autres médias qui ont souvent beaucoup d'indicateurs de mesures différents »

« Donner sa diffusion c'est bien, mais quand c'est prouvé par le tiers de confiance du marché, c'est mieux »



FRANCK DIMEY - DIRECTEUR ACPM DIFFUSION

« Faire contrôler sa diffusion permet d'intégrer une communauté d'éditeurs qui compte des profils très différents. Le marché reste dynamique et les titres qui pourraient être concurrencés sur le plan publicitaire font certifier leur diffusion. L'ACPM s'adapte aux évolutions du marché.

En 2021, nous avons lancé une nouvelle version de l'outil Numéo qui permet de tracer les versions numériques tiers et représente désormais 200 millions de versions numériques éligibles par an.

NUMÉO

En 2022, nous allons y ajouter des détecteurs d'anomalies pour aller plus loin dans l'analyse, en allant de plus en plus vers du contrôle de log et de connexion, comme cela se fait dans le digital.»